MARCHÉ DES ARTS ET DE L'ARTISANAT

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons chaque dimanche du 14 juillet au 25 aout 2019, sur la place de l'église de Séné, pour exposer vos œuvres et créations. Les visiteurs et touristes de l'été pourront y faire une pause afin de découvrir vos talents artistiques.

Pour vous inscrire, merci de nous renvoyer les documents suivants :

- Le formulaire d'inscription, ci-présent, complété et signé,
- Le règlement intérieur, ci-présent, complété et signé,
- L'attestation sur l'honneur que les œuvres vendues soient bien des créations personnelles, ci-présent, complété et signé,
- Des photographies couleur de vos créations
- Une photocopie d'assurance de responsabilité civile en cours de validité
- Une photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité

Ces documents devront nous être retournés :

- soit par mail à loquais-m@sene.bzh
- soit par courrier à la Direction sport culture et vie associative Place de la Fraternité 56860 SÉNÉ
- soit directement à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture.

⇨ **La date limite de retour des dossiers est fixée au vendredi 14 juin.**

Pour rappel, la mairie de Séné ne fournit pas de matériel. Le prix de participation est de 1€ l'emplacement. Le marché des arts est ouvert au public de 10h à 13h, les exposants sont attendus sur place à 8h30 pour leur premier marché et à 9h ensuite.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM _____
_____
Prénom _____
_____

Adresse postale _____
_____
_____
_____

Adresse mail _____
Téléphone _____

Description de l'activité _____
_____
_____
_____
_____

Matériel utilisé (tables, chaises, etc…) : _____
_____

Mètre linéaire nécessaire : _____

Je serai présent(e) le/les :

- ☐ Dimanche 14 juillet 2019
- ☐ Dimanche 21 juillet 2019
- ☐ Dimanche 28 juillet 2019
- ☐ Dimanche 4 août 2019
- ☐ Dimanche 11 août 2019
- ☐ Dimanche 18 août 2019
- ☐ Dimanche 25 août 2019

En remplissant ces cases, les exposants s'engagent à être présents sur toutes les dates demandées. En cas de désistement, il est important de prévenir au plus vite l'organisation, de préférence avant le vendredi soir précédant le dimanche concerné. Les exposants qui se désisteront sur un nombre important de dates, sans prévenir au préalable, s'exposent à ne plus être réinvités aux prochaines éditions. En vous remerciant de votre compréhension.

A noter que le dimanche 21 juillet 2019 aura lieu dans le bourg de Séné le Salon du livre, de 10h à 20h. Le marché des arts aura lieu au même endroit que les autres dimanches mais les exposants sont invités à rester la journée entière.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur et l'attestation sur l'honneur sont à retourner signés avec le dossier d'inscription et les pièces demandées.

Article 1 – INSCRIPTION

Pour valider sa demande d'inscription, tout exposant devra déposer son dossier complet au plus tard le **14 juin 2019**. Il devra inclure les documents suivants :

- Le formulaire d'inscription, complété et signé,
- Le règlement intérieur, complété et signé,
- L'attestation sur l'honneur, complété et signé,
- Des photographies couleur de vos créations
- Une photocopie d'assurance de responsabilité civile en cours de validité
- Une photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité

Article 2 – RESPONSABILITÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou toute autre détérioration du matériel ou objets exposés, mais également en cas d'accident de personnes occasionné par des objets exposés, leur manutention, leur installation avant/après ou pendant la manifestation.

Article 3 – ARTISTES ET ARTISANS

Le marché s'adresse aux artistes et artisans d'art professionnels et amateurs. Tout revendeur sera exclu par les organisateurs. Les organisateurs se réservent le droit de faire enlever toute marchandise ou installation susceptible de nuire à l'aspect général.

Article 4 – MATÉRIEL

Chaque exposant doit avoir son propre matériel d'exposition. Aucun matériel n'est fourni. Les lieux de vente doivent être rendus propres.

Article 5 – HORAIRES

Les marchés sont ouverts au public de 10h à 13h. Lors du premier marché, les organisateurs procèdent à un tirage au sort des emplacements à 8h30. Les exposants s'installent aux emplacements qui leurs sont attribués. Des échanges d'emplacements entre exposants sont admis, avec l'accord préalable des organisateurs. Lors des marchés suivants, l'installation des stands commence à 9h et les exposants conservent leurs emplacements. Le tirage au sort ne concerne que les nouveaux exposants. Tout exposant s'engage à être présent de 9h à 13h. **En cas d'absence d'un exposant à 9h15, les organisateurs attribueront l'emplacement à un autre exposant.**

Article 6 - CIVILITÉ

Les exposants s'engagent à rester courtois en toute circonstance. Tout comportement inapproprié peut entraîner une exclusion du marché.

Article 7 – REDEVANCE

Les exposants devront s'acquitter du montant de la redevance d'occupation du domaine public, à savoir **1€ par exposant et par marché**. L'encaissement du droit de place sera assuré par un agent de la surveillance de la voie publique.

Article 8 – STATIONNEMENT

Les véhicules des exposants ne doivent pas stationner sur la place de l'église, de manière à faciliter l'accès aux autres automobilistes se rendant dans le bourg. Pour rappel, des places de parking sont à votre disposition à l'arrière de la Mairie et Place Coffornic. Dans le cadre du Salon du livre le dimanche 21 juillet, un stationnement alternatif sera mis en place.

Article 9 – DÉSISTEMENT

En remplissant le formulaire d'inscription, les exposants s'engagent à être présents sur toutes les dates demandées. En cas de désistement, il est important de prévenir au plus vite l'organisation, de préférence avant le vendredi soir précédant le dimanche concerné. Les exposants qui se désisteront sur un nombre important de dates, sans prévenir au préalable, s'exposent à ne plus être réinvités aux prochaines éditions.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____

Atteste sur l'honneur que :

Les œuvres vendues, lors du marché des Arts et de l'Artisanat de la commune de Séné, sont des créations fabriquées par mes soins et nullement de la revente et que j'ai pris connaissance du règlement intérieur.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le _____/_____/2019 , à _____

Signature